EXPOSITION AUX ULTRAVIOLETS

PRÉVENTION ET CONDUITE À TENIR

EMPLOYEURS & SALARIÉS

ASMT - 22/05/2019

Les séances d'UV en cabine de bronzage préparent la peau au soleil.

Faux

Le **bronzage artificiel** n'a **pas d'effet protecteur** et ne **prépare pas la peau**

Même bronzé, il faut continuer de se protéger.

Vrai

Une **peau bronzée** est **moins sensible** aux coups de soleil, mais n'est **pas protégée** contre le **risque cancer.**

La crème solaire suffit à protéger la peau du soleil.

Faux

Même les **produits solaires les plus efficaces ne filtrent pas la totalité des UV** : "l'écran total" n'existe pas.

Le risque UV n'est pas lié à la sensation de chaleur mais à l'intensité des rayons UV

Vrai

Méfiez-vous des **fausses impressions de sécurité** lorsqu'il fait plus frais, sous un ciel nuageux ou avec du vent, car les UV passent.

Le danger vient uniquement des coups de soleil.

Faux

Il vient également des **"doses" d'UV reçues tout au long de sa vie**. A chaque nouvelle exposition sans protection, **les UV s'accumulent et augmentent les risques** pour la peau et les yeux.

La réverbération du sol augmente l'exposition avec une intensité variable.

Vrai

L'herbe, la terre et l'eau réverbèrent moins de 10% du rayonnement UV alors que cette proportion peut atteindre **80% pour la neige**, environ 15% pour le sable sec d'une plage et 25% pour l'écume de mer.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre **service de santé au travail** ou retrouvez-nous sur **www.asmt65.fr**

Scannez pour rejoindre notre site internet



ASMT
Prévention et Santé

contact@asmt65.fr asmt65 www.asmt65.fr
05 62 93 81 81
Association de Santé et de Médecine au Travail des Hautes-Pyrénées

Risques pour la peau

- **Coups de soleil**
- **Vieillissement** prématuré
- **Allergies**
- **Cancer :** mélanome (pouvant être mortels) et carcinome

Risques pour les yeux

- **Ophtalmie :** “coup de soleil de l’oeil”
- **Cataracte**
- **Dégénérescence de la rétine**

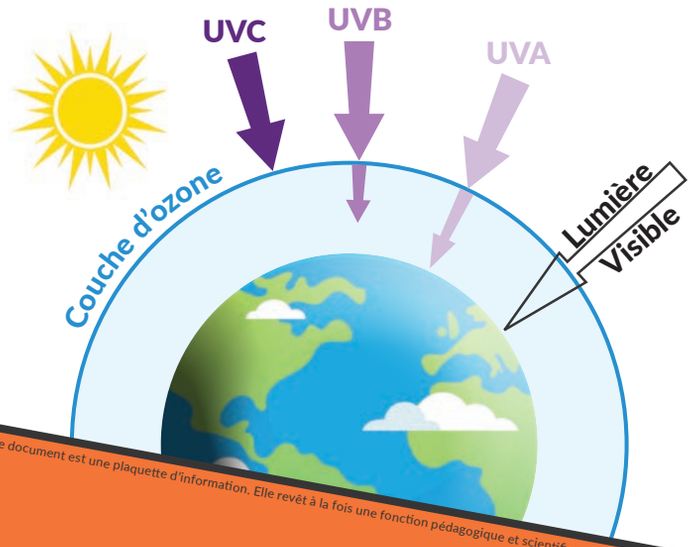

Je me protège

Crème Solaire

- Appliquer régulièrement :
  - En couche suffisante sur toutes les parties du corps non couvertes par les vêtements
  - Indice de protection 50 actif sur les UVA et UVB

Chapeau

- Larges bords, couvre- nuque

Lunettes de soleil

- Minimum catégorie 4. Sauf pour la conduite (catégorie 3 maximum)
- Enveloppantes

Vêtements anti-UV

- Certification UPF 50+ : bloque 98% des UV contre 5% sur vêtements classiques
- Les UV passent moins à travers des tissus tricotés ou tissés serrés
- Les couleurs foncées arrêtent mieux les UV
- Les vêtements distendus, mouillés ou usés, peuvent perdre leurs propritétés protectrices contres les UV
- Des additifs spéciaux absorbeurs d’UV peuvent être rajoutés au lavage

ATTENTION

- Peau claire
- Yeux clairs
- Cheveux roux ou blond
- Nombreux grains de beauté
- Antécédants familiaux de mélanomes
- Bronzage difficile
- Traitement médical (photosensibilité notamment)

Ce document est une plaquette d’information. Elle revêt à la fois une fonction pédagogique et scientifique. Pour autant elle ne peut être exhaustive et ne saurait être utilisée dans le cadre d’une action de responsabilité quelle qu’elle soit

Imprimé par “Imprimerie Moderne”
Crédit Photos et Illustrations : Freepik.com, Flaticon.com, Pixabay.com

Ne pas jeter sur la voie publique